

Notes d'allocution

Les 20 ans de la Conférence des gouvernements cantonaux

Conférence de presse du 3 octobre 2013

Matthias Michel, conseiller d'État du canton de Zoug, président de la commission Europe de la CdC

Mesdames et Messieurs,

Le président de la CdC l'a déjà évoqué : de grands enjeux attendent le fédéralisme suisse. Des enjeux découlant aussi de l'interdépendance internationale croissante et, tout particulièrement, de l'intégration économique de la Suisse en Europe. Depuis la création de la Conférence des gouvernements cantonaux, donc dans la foulée du rejet par le peuple de l'adhésion à l'EEE, un réseau serré d'accords bilatéraux s'est tissé ; il marque les relations de la Suisse avec l'UE.

Politique européenne : développement, participation et réformes internes

Le développement et l'approfondissement des relations avec l'UE requièrent de nouvelles approches concernant l'organisation institutionnelle des accords bilatéraux. Les maîtres-mots en sont : reprise du droit, interprétation des actes, surveillance et règlement des différends.

La reprise dynamique du droit qui est prévue restreint la marge de manœuvre du législateur suisse. Et aussi celle du législateur cantonal dans les domaines où les cantons disposent de compétences législatives (p. ex. Schengen-Dublin).

La multiplication des accords avec l'UE entraîne une perte de marge d'organisation législative pour les cantons. Une situation qu'il s'agit impérativement de compenser en renforçant la participation des cantons à la politique extérieure et européenne de la Confédération.

À cet effet, les cantons ont déjà présenté en 2011 des propositions en vue de réformes internes à même de préserver la structure étatique démocratique et fédérale propre à la Suisse, même en cas d'extension des relations avec l'UE. Ces propositions sont en cours de concrétisation et devraient être adoptées en fin d'année par les cantons. Les gouvernements cantonaux soutiennent et plébiscitent un approfondissement des relations avec l'UE pour autant que des réformes soient engagées en Suisse afin de renforcer le fédéralisme et la démocratie.

Perspectives et défis

La CdC doit sa raison d'être première à la politique européenne. Arrivée à cette phase cruciale du développement des relations Suisse - UE, la CdC doit faire ses preuves, à double titre : en tant qu'instrument de formation de l'opinion entre les cantons et en tant qu'instrument de la participation des cantons à la politique européenne de la Confédération. Aujourd'hui, plus que jamais, la CdC doit pouvoir participer activement à la politique européenne de la Confédération. Au risque, sinon, d'un transfert des pouvoirs des cantons à la Confédération.

Dans un premier temps, il s'agira de parvenir ces prochains mois à une position consolidée des cantons sur le projet de mandat de négociation du Conseil fédéral portant sur l'organisation future des relations institutionnelles avec l'UE.

Sur cette base, il faudra déterminer une position suisse unifiée, à même d'être défendue avec conviction lors des négociations entamées avec l'UE.

En parallèle, il conviendra pour les cantons de continuer à promouvoir les propositions élaborées à propos des réformes internes et de les préciser le plus rapidement possible. Ces propositions de réforme concrètes pourront être soumises et débattues au moment même où une solution aura été trouvée dans les négociations avec l'UE.

La CdC entend continuer à œuvrer en politique suisse aux côtés de la Confédération, en sa qualité de partenaire compétente et pleinement opérationnelle. Une mission qu'elle ne pourra accomplir que moyennant le respect et la préservation des compétences de la Confédération et des cantons, aussi en vue d'un rapprochement institutionnel avec l'UE.